

Le Parrainage chez les Stragglers

Le parrainage, c'est de mettre en relation des personnes, afin de les épauler, les *intégrer dans une structure nouvelle associative, professionnelle ou autre.*

1 - Le (la) nouvel(le) adhérent(e)

Il est impératif que le nouvel adhérent s'assure que les objectifs et l'esprit des STRAGGLERS correspondent à ses attentes avant de faire une demande de carte d'adhésion.

Les objectifs de l'association sont publiés sur le site web des STRAGGLERS. Il sera demandé au parrain qui fait l'introduction d'un potentiel adhérent d'expliquer les activités et l'esprit du club avant qu'il se présente pour la première fois, lors d'une réunion mensuelle.

Les STRAGGLERS attendent du futur adhérent une participation régulière dans les activités du club ainsi qu'une implication soutenue dans les actions associées aux activités selon les capacités de chacun.

Pour les pilotes nouveaux arrivants, l'information sur la « conduite en groupe avec les STRAGGLERS, première sortie » publiés sur le site web des STRAGGLERS devra être présentée par le parrain.

Rappel : Un pilote arrivant chez les Stragglers sera toujours placé derrière le Road Capitan dans le groupe pour la ou les premières sorties, sans exception, pour la sécurité de tout le monde.

2 - Les responsabilités du parrain

Le parrain ne sera pas forcément la personne qui a présenté le futur adhérent aux STRAGGLERS.

Le parrain est limité jusqu'à deux parrainages.

Les responsabilités :

- Introniser le potentiel nouvel adhérent auprès des membres du bureau.
- Introniser le potentiel nouvel adhérent auprès des adhérents.
- Expliquer les activités des STRAGGLERS et le calendrier en générale.
- Expliquer l'attitude de la conduite en groupe avec les STRAGGLERS, les rôles principaux du Road Capitan, la Sécurité du convoi et la moto en bon état de marche soient bien compris.
- Signaler un comportement ou une conduite non appropriés à son filleul avec tact et le remonter systématiquement au Road Capitan, à la sécurité et aux membres du bureau qui reprendront la main en cas de récidive.
- S'assurer et rappeler au filleul quand c'est nécessaire ses responsabilités envers l'association, ainsi que son niveau d'implication dans ses tâches qui lui incombent.

